Maraîchère Bio / Maraîcher Bio

RÉF | 7492

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de :

Gérer les activités de productions maraîchères «bio» : Réaliser les travaux de préparation du sol / du substrat de culture et les travaux de semis / plantation de plantes maraîchères; Planifier et réaliser les travaux de multiplication et d'élevage de plantes maraîchères; Réaliser les travaux d'entretien de cultures maraîchères; Réaliser les travaux de récolte / de stockage deproductions maraîchères; Développer des programmes de prévention et maîtrise des adventices, des maladies, des parasites et autres nuisibles (En lien avec la phytolicence P2).

Gérer les activités spécifiques liées à la production maraîchère bio : Gérer les équipements d'irrigation, de chauffage, d'aération, d'éclairage sous serre ou de plein champ,en intégrant les énergies renouvelables (chauffage, eau, écoconstruction); Réaliser des travaux en hauteur; Réaliser les travaux de conditionnement de productions maraîchères (selon leurs caractéristiques, les commandes et le mode de transport).

Gérer l’exploitation maraîchère et la commercialisation des produits de maraîchage : Effectuer la gestion comptable et administrative d'une exploitation maraîchère bio d'une structure; Commercialiser des produits de l'exploitation; Coopérer/collaborer avec d’autres professionnels.

Programme

- **Cours professionnels :**

  1ére année :
  Productions maraîchères «bio» (préparation du sol, travaux de semis, plantation, multiplication de plantes, entretien des cultures); Activités spécifiques liées à la production maraîchère (Gérer les équipements d’irrigation, de chauffage, d’aération, d’éclairage sous serre ou de plein champ, travaux en hauteur);

Phytolicence P2 (utilisateur à usage professionnel); Accompagnement TFE (suivi du TFE).

2ème année :
Productions maraîchères «bio» (récolte, stockage de productions maraîchères, programmes de prévention); Activités spécifiques liées à la production maraîchère (conditionnement de productions maraîchères et pratiques alternatives); Phytolicence P2 (utilisateur à usage professionnel); Gérer l'exploitation maraîchère (gestion comptable, administrative et commerciale d'une exploitation maraîchère bio, collaboration avec d'autres professionnels); Accompagnement TFE (suivi du TFE)

- **Cours de gestion :**

  droit, comptabilité, fiscalité, commerce, création d'une entreprise.

- **Pratique professionnelle :**

  Formation en alternance. Vous devrez donc être occupé dans la profession sous forme soit :
  - d'une **convention de stage** passée entre le candidat et un patron-formateur avec supervision d'un délégué à la tutelle;
  - d'un contrat de travail;
  - d'une pratique en entreprise (pratique minimum obligatoire pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de répondre à l'une des situations reprises ci-dessus).

  Le **délégué à la tutelle** est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. (Pour une information, ou un conseil, contactez le lors d'une de ses permanences).

  Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

  Pour obtenir les coordonnées des différents centres de cours, **consultez la fiche formation de l'IFAPME**

- **Attention :**

  Le candidat sera occupé dans une entreprise à Bruxelles.
  MAIS, les cours professionnels seront suivis, au choix, dans un Centre IFAPME.

  Les cours de gestion pourront être suivis à Bruxelles.

Certification(s) visée(s)

Diplôme de chef d'entreprise, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ET Certificat de gestion
La phytolicence P2 et Reconnaissance pour accès aux aides ADISA

Type de formation

Alternance PME

ORGANISATION

Durée

2 année(s)

Horaire

En soirée et/ou le samedi. Mais dans certain cas, des cours peuvent être donnés en journée.

Début

Septembre

Coût

235 euros/an

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Etre agé de 18 ans au 31/12 **et** être porteur du CESI ou du C2D dans les sections générale, technique ou artistique **ou** être porteur d'un certificat d'apprentissage des Classes moyennes **ou** avoir suivi avec fruit le troisième degré de l'enseignement professionnel et avoir obtenu le certificat de qualification **ou** réussir un examen d'admission (connaissances de base en mathématique et en français).

Les ressortissants étrangers hors union européenne doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Consultez les modalités d'inscription dans un centre IFAPME sur le site de l'organisme.

Pour s'informer uniquement

Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux stages (voir les permanences).

Organisme

SFPME / IFAPME - Chef d'Entreprise
Rue de Stalle 292b
1180 Uccle
Tél: 0800 85 210
https://www.efp.be/

Pour connaître les dernières informations publiées, consultez cette fiche sur Dorifor.be © Bruxelles Formation